



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro V741-2026-00 intitulé :

« Règlement numéro V741-2026-00 décrétant une dépense de 2 855 000 \$ et un emprunt de 2 855 000 \$ pour l'achat et l'installation de cages de garnissage à la station d'épuration »

Je, M^e Patrice de Repentigny, greffier de la Ville de Saint-Rémi certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro V741-2026-00 est de 5 867;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 598;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare :

- que le règlement V741-2026-00 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26 mars 2026.

Me Patrice de Repentigny, greffier

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)